



POLITIQUE DE TARIFICATION

ACTIVITÉS DE LOISIRS

- SPORTIVES
- RÉCRÉATIVES
- CULTURELLES

POLITIQUE DE TARIFICATION
ACTIVITÉS DE LOISIRS : SPORTIVES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES

Préambule :

Cette politique de tarification sera appliquée à toute activité organisée par le Service des Loisirs de la Municipalité de Verchères peu importe où elle se produira (Centre communautaire, gymnase de l'école Ludger-Duvernay ou autres). Elle est spécifique aux gens de Verchères, puisqu'ils sont payeurs de taxes pour ces services.

Cette politique s'applique depuis l'adoption du règlement 018-98 en date du 12 janvier 1998.

Application de la tarification :

ACTIVITÉS JEUNES/ÉTUDIANTS* RÉSIDANTS:

- 1- Une activité «jeunes» cible un groupe d'âge bien précis. Ce groupe d'âge est toujours indiqué dans la programmation des loisirs.
- 2- Le tarif «jeunes/étudiants» s'applique et vise les jeunes fréquentant l'école à temps plein.

Du coût total de l'activité, la portion assumée par l'étudiant est celle-ci :

- 75% du coût du professeur
- 75% du coût du matériel
- 50% du coût du local

et ce, basé sur un minimum de participants.

Particularité pour tarif JEUNES/ÉTUDIANTS – 2^e ENFANT ET SUIVANTS

Un tarif 2^e enfant et suivants est appliqué pour le 2^e enfant et les suivants, pourvu qu'il(s) soit(ent) de la même famille que le 1^{er} enfant soit inscrit à une activité de loisir.

Ce tarif équivaut à 5\$ de moins que le tarif 1^{er} enfant.

Particularité pour JEUNES- NON-ÉTUDIANTS

Dans le cas où un jeune ne serait plus aux études, le tarif «jeunes/étudiants» s'appliquera jusqu'à son 18^{ième} anniversaire de naissance.

ACTIVITÉS ADULTES RÉSIDANTS :

Par «adulte» nous entendons : Participant de 16 ans et plus.*

Du coût total de l'activité, la portion assumée par l'adulte est celle-ci :

- 100% du coût du professeur
- 100% du coût du matériel
- 100% du coût du local

et ce, basé sur un minimum de participants.

***Exception pour ADULTES ÉTUDIANTS :**

Dans le cas où un adulte est étudiant, une tarification spéciale s'applique. Jusqu'à un maximum de 21 ans (sur présentation de preuve à l'inscription :carte étudiante avec photo), cet adulte paiera le tarif «jeune/étudiant».

TARIF NON-RÉSIDENTS JEUNES :**

Le tarif de chacune des activités est calculé ainsi :

- 100% du coût du professeur
- 100% du coût du matériel
- 100% du coût du local

1- Les non-résidents jeunes seront inscrits sur une liste d'attente. Ils ne seront acceptés que si des places sont disponibles suite à l'inscription des résidents de Verchères. Leur inscriptions devient effectives au lendemain de la date limite d'inscription annoncée.

2- Aucun tarif «jeunes/étudiants» ni «2^e enfant et suivants» ne s'applique pour les non-résidents.

TARIF NON-RÉSIDENTS ADULTES :

Le tarif de chacune des activités est calculé ainsi :

- 100% du coût du professeur
- 100% du coût du matériel
- 100% du coût du local

+ 10\$.

1- Les non-résidents adultes seront inscrits sur une liste d'attente. Ils ne seront acceptés que si des places sont disponibles suite à l'inscription des résidents.

****Exception pour non-résidents :**

Par «non-résident», nous entendons : Participant ayant une adresse de résidence principale hors de Verchères. Toutefois, la présente politique prévoit la tarification «résident» à tout payeur de taxes à Verchères (avec preuve du compte de taxes à l'appui). Cette tarification s'applique au payeur de taxes lui(elle)-même, son(sa) conjoint(es) et son(ses) enfant(s), résidant à la même adresse de résidence.

ANNEXE «A»

Grille d'interprétation des tarifs – activités de loisirs

RÉSIDENTS		NON-RÉSIDENTS	
A	B	C	D
Tarif activité jeunes/étudiants résidents	Tarif activité Adultes résidents	Tarif activité Jeunes Non-résidents	Tarif activité Adultes Non-résidents
<u>Tarif 1^{er} enfant</u> = 75% du coût du professeur 75% du coût du matériel 50% du coût du local	100% du coût du professeur 100% du coût du matériel 100% du coût du local	100% du coût du professeur 100% du coût du matériel 100% du coût du local	100% du coût du professeur 100% du coût du matériel 100% du coût du local
<u>Tarif 2^e enfant et les suivants</u> = Coût du 1 ^{er} enfant moins 5\$ Le 2 ^e enfant et les suivants peuvent ne pas être dans la même activité			+ 10\$
Ce tarif s'applique si : <ul style="list-style-type: none">• Le jeune est résident de Verchères;• Le jeune est étudiant;• Le jeune a 21 ans et moins (de 18 à 21 ans doit présenter sa carte étudiante),• Son parent est payeur de taxes à Verchères; Par contre, Si : <ul style="list-style-type: none">• Le jeune n'est plus étudiant, il bénéficiera du tarif étudiant jusqu'à 18 ans seulement	Le tarif s'applique si : <ul style="list-style-type: none">• L'adulte est résident de Verchères;• L'adulte est payeur de taxes à Verchères; Par contre, si : <ul style="list-style-type: none">• L'adulte est étudiant, le tarif «A» s'applique (jusqu'à 21 ans sous présentation de la carte étudiante);• Un jeune à 16 ans, il peut être accepté à une activité adulte selon le tarif «A»	Le tarif s'applique si : <ul style="list-style-type: none">• Le jeune réside ailleurs qu'à Verchères; Par contre, Si : <ul style="list-style-type: none">• Le parent du jeune est payeur de taxe à Verchères, le tarif «A» s'applique	Le tarif s'applique si : <ul style="list-style-type: none">• L'adulte réside ailleurs qu'à Verchères; Par contre, Si : <ul style="list-style-type: none">• L'adulte est payeur de taxes à Verchères, le tarif «B» s'applique